

## **Rencontre préparatoire avec les requérantes et requérants**

### **Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy**

#### **Ordre du jour**

##### **Mot de bienvenue**

- Présentation des objectifs de la rencontre
- Adoption de l'ordre du jour

##### **1. La présentation des participantes et participants**

- La commission d'enquête et son équipe
- Les requérantes et requérants

##### **2. Le BAPE, le mandat et la commission d'enquête**

- Le rôle du BAPE
- Le mandat
- Le rôle de la commission d'enquête

##### **3. En vue de votre participation**

- La documentation disponible et celle à venir

##### **4. Le rôle des parties prenantes aux séances publiques**

- Les requérantes et requérants ainsi que le public
- L'initiateur
- Les personnes-ressources

##### **5. Le déroulement des séances**

- La première partie
- La deuxième partie
- Les principales dates à retenir

##### **6. Le cheminement du dossier après les séances publiques**

##### **7. Période de questions**



## Curriculum vitæ des commissaires

### Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy

#### Prunelle Thibault-Bédard, présidente



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Prunelle Thibault-Bédard est titulaire d'un double baccalauréat en droit civil et common law de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise en sécurité environnementale et paix de l'Universidad para la Paz au Costa Rica. Elle a été admise au Barreau du Québec en 2006. De 2016 à 2021, elle a siégé au conseil d'administration du Centre québécois du droit de l'environnement et en a assumé la présidence en 2018-2019. Depuis 2016, elle est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, où elle enseigne le droit de l'environnement. Elle a également été co-autrice de l'ouvrage de référence *L'Environnement au Québec*, publié aux éditions Wolters Kluwer. Parallèlement à son parcours juridique, elle s'implique dans le secteur culturel en participant à l'organisation de divers festivals et événements. Elle a été membre additionnelle à temps partiel du BAPE de mars 2022 à juin 2026, moment où elle a été nommée membre à temps plein.

#### Rosanne Fortin, commissaire

Titulaire d'un baccalauréat en géographie environnementale ainsi que d'une maîtrise en environnement, Rosanne Fortin possède une expertise dans les enjeux liés aux milieux humides et hydriques, à la faune, à l'utilisation du territoire et à l'acceptabilité sociale. Active dans le domaine de l'environnement depuis 2008, elle a occupé divers postes, dont celui d'enseignante en géographie au Cégep de Sherbrooke, de responsable en environnement à l'usine Graymont de Bedford, ainsi que d'inspectrice municipale en environnement pour la municipalité du Canton de Stanstead. Elle a également dirigé de nombreux projets majeurs en énergie éolienne, solaire et hydroélectrique chez Boralex, où elle a assuré la coordination des volets environnementaux, réglementaires et communautaires. Elle occupe actuellement un poste de professionnelle en environnement chez Norda Stelo, où elle contribue à la réalisation d'études d'impact, aux demandes d'autorisation et aux modifications de décrets.



## La commission d'enquête et son équipe

### Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy

**Courriel :** [nouveau-terminal-sorel-tracy@bape.gouv.qc.ca](mailto:nouveau-terminal-sorel-tracy@bape.gouv.qc.ca)



**INFORMER**

#### La commission

Prunelle Thibault-Bédard, présidente

Rosanne Fortin, commissaire



**CONSULTER**

#### L'équipe

Émilie Batailler, analyste

Pierre Batellier, analyste

Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission

Véronique Beaulieu, conseillère en communication

France Fons, agente de soutien administratif



**ENQUÊTER**

#### Les coordonnées du BAPE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5M8



**AVISER**

**Téléphone :** 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

**Site Web :** [bape.gouv.qc.ca](http://bape.gouv.qc.ca)

**Facebook :** [facebook.com/BAPEquebec](https://facebook.com/BAPEquebec)

**LinkedIn :** [linkedin.com/company/bapequebec](https://linkedin.com/company/bapequebec)

**X :** [x.com/BAPE\\_Quebec](https://x.com/BAPE_Quebec)

**Bluesky :** [bsky.app/profile/bapequebec.bsky.social](https://bsky.app/profile/bapequebec.bsky.social)

Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement  
(LQE, art. 31.1 et suiv.)

Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy

|            | PHASE 1                     | PHASE 2                                             |                        | PHASES 3 et 4                                 |                                                                            |                                                             |                               |                                                                     | PHASE 5                                           |                                                 |                                                                         | .....                                                                 | PHASE 6                                                               |                                              |
|------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|            | Avis de projet<br>Juin 2022 |                                                     | Directive<br>Juin 2022 | Réception de l'étude d'impact<br>Février 2025 | Début de la période d'information publique<br>10 juin 2026                 | Fin de la période d'information publique<br>10 juillet 2026 | Lettre-mandat<br>12 août 2026 | Début du mandat<br>7 septembre 2026                                 | Première partie de l'audience<br>8 septembre 2026 | Deuxième partie de l'audience<br>6 octobre 2026 | Le BAPE remet son rapport au ministre<br>Au plus tard le 7 janvier 2027 | Le ministre rend le rapport public<br>Au plus tard le 22 janvier 2027 | Recommandation du ministre au Conseil des ministres <sup>2 et 3</sup> | Décision du gouvernement<br>(Délai variable) |
| MELCCFP    |                             | Consultation publique sur les enjeux<br>(30 jours)  |                        | Analyse de recevabilité <sup>1</sup>          | Analyse environnementale du projet et production d'un rapport <sup>1</sup> |                                                             |                               |                                                                     |                                                   |                                                 | 15 jours                                                                |                                                                       | Décret et autorisation ministérielle (art. 22)<br>Contrôle            |                                              |
| INITIATEUR | Dépôt de l'avis de projet   | Réalisation de l'étude d'impact<br>(Délai variable) |                        | Réponse aux questions du MELCCFP et du BAPE   |                                                                            |                                                             |                               |                                                                     |                                                   |                                                 |                                                                         |                                                                       | Surveillance et suivi                                                 |                                              |
| BAPE       |                             |                                                     |                        |                                               | Période d'information publique<br>(30 jours)                               | Recommandation sur le type de mandat<br>(20 jours)          |                               | Commission d'enquête (art. 31.3.5)<br>Audience publique<br>(4 mois) |                                                   |                                                 |                                                                         |                                                                       |                                                                       |                                              |

1. Comprenant une consultation interministérielle.  
2. Le ministre formule ses recommandations au Conseil des ministres en s'appuyant sur l'analyse environnementale effectuée par son ministère et sur le rapport du BAPE.  
3. À compter de la date du dépôt de l'étude d'impact, le ministre dispose d'un délai d'au plus 13 ou 18 mois (selon le type de projet assujéti au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets) pour transmettre au gouvernement sa recommandation relative au projet.

---

### **Annexe 3**

## **La documentation déposée**

## La documentation déposée dans le contexte du projet à l'étude

### Procédure

#### PR1 Avis de projet

**PR1.1** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Avis de projet, juin 2022, 39 pages.

#### PR2 Directive ministérielle

**PR2.1.1** MELCC. Directive, juin 2022, 45 pages.

**PR2.1.2** MELCCFP. Directive - Méthodologie pour l'appréciation et le traitement des risques liés aux changements climatiques, février 2025, 2 pages.

**PR2.2** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Avis d'évaluation environnementale, juillet 2022, 1 page.

**PR2.3** MELCC. Résultat de la consultation publique sur les enjeux, septembre 2022, 1 page.

#### PR3 Recevabilité de l'étude d'impact

**PR3.1** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 tome 1 - Rapport principal, février 2025, 754 pages.

**PR3.2** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 (1 de 2) tome 2 - Rapport principal, février 2025, 233 pages.

**PR3.2** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 (2 de 2) tome 2 - Rapport principal, février 2025, 157 pages.

**PR3.3** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 tome1 - Annexes, février 2025, 231 pages.

**PR3.4** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 tome 2 - Annexes, février 2025, 144 pages.

**PR3.5** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 1 - Études sectorielles, février 2025, 269 pages.

**PR3.6** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 2 - Études sectorielles, février 2025, 346 pages.

**PR3.7** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 3 - Études sectorielles, février 2025, 401 pages.

**PR3.8** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 4 - Études sectorielles, février 2025, 311 pages.

- PR3.9** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 5 - Études sectorielles, février 2025, 343 pages.
- PR3.10** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 6 - Études sectorielles, février 2025, 600 pages.
- PR3.11** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 tome 7 - Études sectorielles, février 2025, 397 pages.
- PR4 Avis (ministères et organismes)**
- PR4.1** AUTEURS MULTIPLES. Avis d'experts sur la recevabilité, mai 2025, 82 pages.
- PR4.2** AUTEURS MULTIPLES. Avis d'experts sur la recevabilité, décembre 2025, 70 pages.
- PR4.3** AUTEURS MULTIPLES. Avis d'experts sur la recevabilité, mars 2026, 42 pages.
- PR4.4** MELCCFP. Avis d'experts sur la recevabilité, mai 2026, 9 pages.
- PR5 Questions et commentaires**
- PR5.1** MELCCFP. Questions et commentaires, juin 2025, 34 pages.
- PR5.2** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Réponses aux questions et commentaires du 19 juin 2025, novembre 2025, 377 pages.
- PR5.3** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Simulations visuelles, septembre 2023, 11 pages.
- PR5.4** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Site de l'habitat de compensation du poisson, novembre 2025, 100 pages.
- PR5.5** MELCCFP. Questions et commentaires - Deuxième série, décembre 2025, 14 pages.
- PR5.6** MELCCFP. Questions et commentaires - Consultation autochtone, octobre 2025, 11 pages.
- PR5.7** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Réponses aux questions et commentaires - Consultation autochtone, décembre 2025, 16 pages.
- PR5.8** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Réponses aux questions et commentaires du 30 décembre 2025 - Deuxième série, février 2026, 141 pages.
- PR5.9** MELCCFP. Questions et commentaires - Troisième série, mars 2026, 8 pages.
- PR5.10** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Réponses aux questions et commentaires du 24 mars 2026 - Troisième série, avril 2026, 53 pages.
- PR6** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, mai 2026, 180 pages.

**PR7** MELCCFP. Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact, mai 2026, 6 pages.

**PR8 Participation publique**

**PR8.1.1** MELCCFP. Lettre demandant au BAPE d'annoncer le début de la période d'information publique, mai 2026, 1 page.

**PR8.1.2** MELCCFP. Lettre demandant à l'initiateur d'entreprendre la période d'information publique, mai 2026, 2 pages.

**PR8.2** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Avis sur la tenue d'une période d'information publique, juin 2026, 1 page.

**PR8.3** MELCCFP. Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique, août 2026, 1 page.

**PR8.5** BAPE. Recommandation du BAPE sur le type de mandat qui devrait lui être confié, juillet 2026, 2 pages.

**PR14.1** QSL INTERNATIONAL LTÉE. Réponses aux questions posées lors de la séance publique d'information du 18 juin 2026, 23 juin 2026, 2 pages.

**Correspondance**

**CR2** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Lettres de nomination des commissaires, 13 août 2026, 2 pages

**Communication**

**CM3** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Curriculum vitae des commissaires*, s. d., 1 page.

**CM4** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqués de presse relatifs à l'audience publique*.

**CM4.1** Communiqué de presse annonçant le mandat et la composition de la commission d'enquête, 14 août 2026, 1 page.

**Avis**

**AV3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Compte rendu de la période d'information publique du 10 juin au 10 juillet 2026, 16 juillet 2026, 6 pages.



## Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy

### Liste des ministères et organismes invités à titre de personnes-ressources

#### Sur place



INFORMER

- *Ministère de la Santé et des Services sociaux*
- *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs*
- *Ministère des Transports et de la Mobilité durable*
- *Transports Canada*
- *Ville de Sorel-Tracy*



CONSULTER



ENQUÊTER

#### Par écrit



AVISER

- *Administration de pilotage des Laurentides*
- *Administration portuaire de Montréal*
- *Agence d'évaluation d'impact du Canada*
- *Ministère de la Sécurité intérieure*
- *Pêches et Océans Canada – Région du Québec*



## Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy

**Du 7 septembre 2026 au 7 janvier 2027**

### Dates à retenir



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



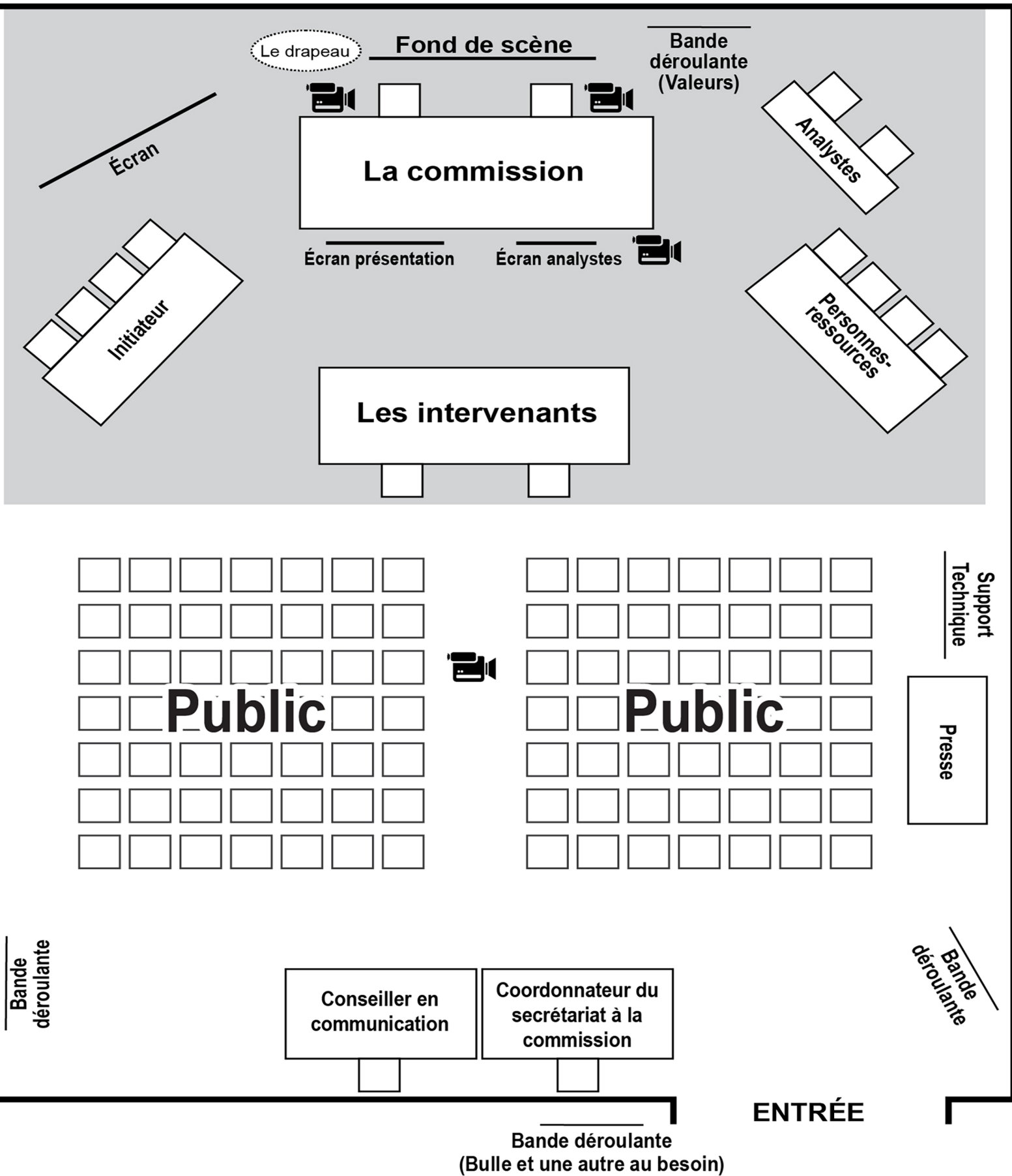
AVISER

|                                                                                  |                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Période du mandat                                                                | Du 7 septembre 2026<br>au 7 janvier 2027                                                                                                               |
| Première partie de l'audience                                                    | À compter du<br>mardi 8 septembre 2026 à 19 h<br><br>Salle Victoria, Traversy Traiteur<br>180, rue Victoria, suite 101<br>Sorel-Tracy (Québec) J3P 1Z3 |
| Prise de rendez-vous pour<br>s'exprimer devant la commission                     | Avant le 21 septembre 2026<br>à 23 h 59                                                                                                                |
| Date limite – Transmission des<br>mémoires, commentaires et<br>images commentées | Au plus tard le 1 <sup>er</sup> octobre 2026<br>à 23 h 59                                                                                              |
| Deuxième partie de l'audience                                                    | À compter du mardi 6 octobre 2026<br>à 19 h<br><br>Salle Victoria, Traversy Traiteur<br>180, rue Victoria, suite 101<br>Sorel-Tracy (Québec) J3P 1Z3   |
| Dépôt du rapport à la ministre                                                   | Au plus tard le 7 janvier 2027                                                                                                                         |
| Publication du rapport                                                           | Au plus tard 15 jours après son<br>dépôt à la ministre                                                                                                 |

# SÉANCES D'AUDIENCE PUBLIQUE

## Le plan d'aménagement de la salle

### Première partie



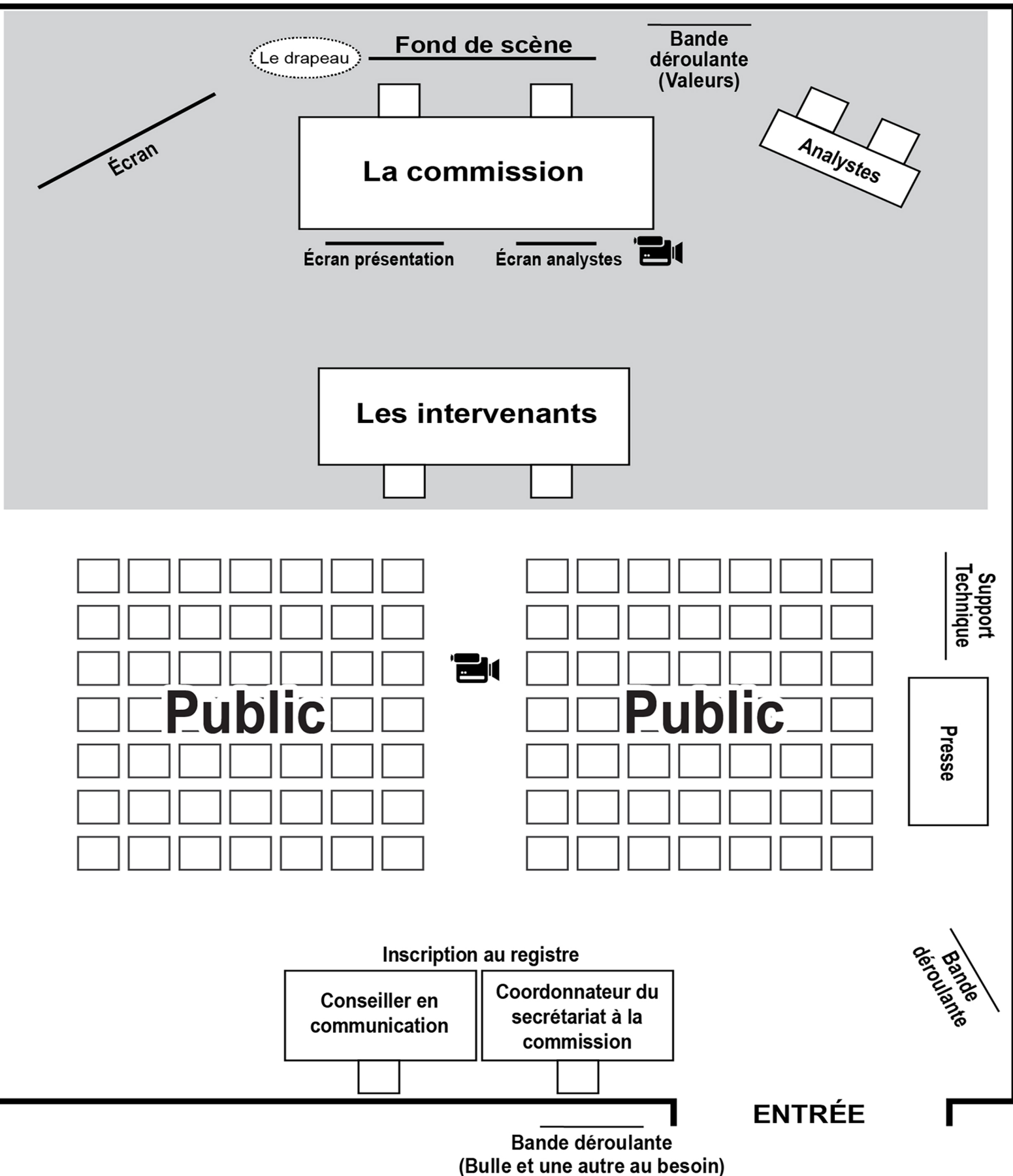
N.B. : La zone grise est réservée aux échanges. Pour y circuler avec une caméra ou un appareil photo, veuillez obtenir, au préalable, une autorisation de la conseillère ou du conseiller en communication.

En cas de webdiffusion vidéo des séances, les caméras seront installées aux endroits indiqués.

# SÉANCES D'AUDIENCE PUBLIQUE

## Le plan d'aménagement de la salle

### Deuxième partie



N.B. : La zone grise est réservée aux échanges. Pour y circuler avec une caméra ou un appareil photo, veuillez obtenir, au préalable, une autorisation de la conseillère ou du conseiller en communication.

 En cas de webdiffusion vidéo des séances, les caméras seront installées aux endroits indiqués.

# Documentation juridique

Les Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Q-2, r. 45.1) ont été adoptées en vertu de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (Q-2) et sont disponibles sur le site Internet de Légis Québec à l'adresse <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2045.1>. Ces règles s'appliquent également dans le cas où le Bureau se voit confier un mandat en vertu de la [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#) (C-61.01) ou en vertu de toute autre loi, tel que la [Loi sur les parcs](#) (P-9).



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Exprimez-vous  
et faites une différence.  
Participez à l'avenir !



## Les rôles du BAPE

Pour réaliser sa mission, le BAPE **informe** et **consulte** la population, **enquête**, puis **avise** le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale.



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

**Exemples de projets pour lesquels le BAPE  
peut obtenir un mandat du ministre**

- Routes et ponts
- Centrales, lignes et postes électriques
- Éoliennes, gazoducs et oléoducs
- Gestion des matières résiduelles
- Barrages et digues
- Industries
- Dragage et creusement dans un cours d'eau
- Parcs, aires protégées et réserves de biodiversité, écologiques ou marines

## Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Il offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique.



### Qu'est-ce que la période d'information publique ?

La période d'information publique, d'une durée de **30 jours**, vise à vous informer sur un projet et ses répercussions sur le milieu. Au cours de cette période, toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut faire une demande de consultation publique ou de médiation.

Afin de faciliter votre participation, le BAPE ouvre un centre de consultation dans la région visée par le projet et tient une séance publique d'information à laquelle la population est invitée. À cette occasion, l'initiateur présente son projet, et le BAPE explique la procédure d'évaluation environnementale.

### Comment faire une demande de consultation publique ou de médiation ?

Vous n'avez pas obtenu l'éclairage recherché ? Vous souhaitez poser des questions, exprimer vos préoccupations ou donner votre opinion sur le projet ? Vous êtes d'avis qu'une consultation du public ou qu'une médiation serait appropriée ? Vous pouvez, dans une lettre adressée au ministre, demander l'examen du projet par le BAPE. Indiquez le titre du projet, décrivez les motifs de votre demande ainsi que votre intérêt pour le milieu touché et faites parvenir votre lettre avant la fin de la période d'information publique à l'adresse suivante :

**Cabinet du ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs**

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418 521-3911  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)



## Quels types de mandat le ministre peut-il confier au BAPE si vous en faites la demande ?

### 🗨️ L'AUDIENCE PUBLIQUE

L'audience publique se déroule sur une période de **4 mois** et se tient en deux parties : la première permet de répondre aux questions du public et de la commission sur les enjeux soulevés; la deuxième permet aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions par une présentation verbale ou par le dépôt d'un mémoire.

### 🗨️ LA CONSULTATION CIBLÉE

Ce type de mandat, d'une durée de **3 mois**, peut s'appliquer lorsque les préoccupations soulevées sont limitées ou circonscrites. La consultation ciblée se déroule en une seule partie durant laquelle la population peut poser des questions et exprimer des opinions.

### 🗨️ LA MÉDIATION

La médiation est un processus de règlement des conflits utilisant la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus d'une durée de **2 mois** peut s'avérer avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

### 🗨️ MANDATS CONFÉRIÉS DIRECTEMENT PAR LE MINISTRE

Le ministre peut aussi demander au BAPE d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement. À titre d'exemple, le BAPE a déjà reçu le mandat d'étudier les sujets suivants : l'uranium, les gaz de schiste, la production porcine et la gestion des résidus ultimes.

Le BAPE peut également recevoir un mandat en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de la *Loi sur les parcs*.

### 🗨️ QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE LA CONSULTATION PUBLIQUE OU LA MÉDIATION EST TERMINÉE ?

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose le rapport de la commission au ministre responsable de l'Environnement, qui dispose d'au plus **15 jours** pour le rendre public.

### 🗨️ QUI PREND LA DÉCISION FINALE ?

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet. Il appartient au ministre responsable de l'Environnement de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision finale.

## Exprimez-vous en toute confiance!

Le BAPE accorde une grande importance à la qualité des services qu'il rend aux citoyennes et citoyens.

Il s'appuie sur ses valeurs éthiques que sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le BAPE s'engage à assurer :

- un service respectueux, fiable et pressé;
- des démarches simples pour l'obtention d'un service;
- un traitement équitable lors de la prestation de services;
- l'accessibilité des services en prenant en considération les besoins particuliers de la clientèle;
- la confidentialité des renseignements personnels.

Le respect de nos valeurs et les règles de conduite privilégiées dans les séances publiques visent à maintenir un climat serein et respectueux qui encourage la prise de parole et l'échange d'informations.

## Pourquoi, en tant que citoyenne et citoyen, pouvez-vous faire une différence?

Parce que vous êtes des expertes et experts de votre milieu!

Vos connaissances, vos opinions et vos suggestions sont nécessaires à la prise de décision gouvernementale.

Le BAPE s'engage à refléter vos préoccupations et votre opinion dans les rapports qu'il transmet au ministre responsable de l'Environnement.

## Nous joindre

### Où trouver l'information concernant un projet?

- **Dans les bureaux du BAPE**  
140, Grande Allée Est,  
Bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6
- **Sur notre site Web**  
[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)
- **Sur le site Web du MELCCFP**  
[www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)
- **Dans un centre de consultation situé dans la région où est prévu le projet**

### Vous avez des questions?

Téléphonez-nous au **418 643-7447**  
ousans frais au **1 800 463-4732**

Écrivez-nous à  
[communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)

Suivez-nous sur  
les réseaux sociaux!



Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement

Québec





# DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

 **Participez  
à l'avenir**



Québec 

Crédits photos : Claude Grenier, Exposeimage et Boxcom

Dépôt légal – Mars 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-91341-2 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-91340-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec

## Mission et clientèle

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre) des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Le BAPE offre différents services à la population en lien avec les quatre rôles qui découlent de sa mission :



**Inform** : par ses divers modes d'information, le BAPE offre les renseignements essentiels sur les projets ou les questions que lui soumet le ministre. L'organisation prend également différents moyens pour expliquer à la population les façons de participer au processus décisionnel gouvernemental notamment par l'entremise de séances publiques.



**Consulter** : le BAPE tient des séances publiques pour donner à toute personne, tout groupe ou toute municipalité l'occasion de poser des questions et d'exprimer ses préoccupations ainsi que son opinion.



**Enquêter** : en séances publiques et dans le cadre de leur mandat, les commissions d'enquête du BAPE questionnent divers organismes et participantes et participants détenant de l'information pertinente pour l'analyse d'un dossier.



**Aviser** : les commissions d'enquête du BAPE réalisent des analyses et formulent des constats et des avis qui sont transmis dans un rapport au ministre. La décision d'autoriser ou non un projet appartient au Conseil des ministres. Les rapports du BAPE éclairent cette prise de décision en prenant en compte les préoccupations citoyennes ainsi que les enjeux écologiques, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

## Engagements sur la qualité des services

Les projets et les questions relatives à la qualité de l'environnement qui sont confiés au BAPE peuvent entraîner des répercussions sur l'environnement naturel, la communauté et la qualité de vie de la population. C'est pourquoi nous prenons les engagements suivants afin que toute personne, tout groupe ou toute municipalité puisse s'informer et s'exprimer sur des dossiers qui les touchent. Votre participation est au cœur de notre mission.

### Le BAPE s'engage à assurer :

- ▶ un service respectueux, fiable et empressé
- ▶ des démarches simples pour l'obtention d'un service
- ▶ un traitement équitable lors de la prestation de services
- ▶ l'accessibilité des services en prenant en considération les besoins particuliers de la clientèle
- ▶ la confidentialité des renseignements personnels

## Engagements sur les normes de service

### Service 1 – Renseignements généraux sur les activités du BAPE

Pour favoriser la participation citoyenne à ses activités, le BAPE veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique.

Vous pouvez vous enquérir des activités du BAPE de plusieurs façons : par téléphone, sur les médias sociaux, dans nos bureaux, par courrier électronique et par la poste. À cet égard, nous nous engageons à répondre à vos demandes d'information le plus clairement possible et dans les meilleurs délais.

| Engagements sur les normes de service                                                                                                                                 | Cibles                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Par téléphone (ligne sans frais) : vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour ouvrable                                          | Pour 90 % des appels    |
| Sur nos comptes de médias sociaux ( <a href="#">Facebook</a> , <a href="#">LinkedIn</a> et <a href="#">Twitter</a> ) : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable | Pour 90 % des messages  |
| En personne au bureau du BAPE : vous accueillir en moins d'une minute                                                                                                 | Pour 90 % des visites   |
| Par courrier électronique à <a href="mailto:communication@bape.gouv.qc.ca">communication@bape.gouv.qc.ca</a> : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable         | Pour 75 % des courriels |
| Par la poste : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables                                                                                                      | Pour 75 % des lettres   |

## Service 2 – Demandes d'accès

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, il est possible de faire une demande d'accès au BAPE.

| Engagement sur les normes de service              | Cible                  |
|---------------------------------------------------|------------------------|
| Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables | Pour 75 % des demandes |

## Service 3 – Plaintes

Malgré nos efforts pour respecter les engagements de la présente déclaration, il peut arriver que vous soyez insatisfaite ou insatisfait du service obtenu. Il vous est alors possible d'adresser [une plainte au BAPE](#).

| Engagement sur les normes de service              | Cible                  |
|---------------------------------------------------|------------------------|
| Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables | Pour 75 % des plaintes |

## Responsabilités, recours et plaintes

Vos commentaires et suggestions destinés à améliorer la prestation de services du BAPE sont les bienvenus. Afin de mesurer votre satisfaction à l'égard de nos services, nous consultons régulièrement la population, notamment en rendant disponible à chaque séance publique un questionnaire d'évaluation à tous les participantes et participants. Les résultats compilés en toute confidentialité servent à améliorer nos services et la façon dont nous les rendons. Nous effectuons un suivi rigoureux de nos engagements envers la population. Pour rendre compte de notre performance, les résultats obtenus à l'égard de nos engagements sont publiés dans notre rapport annuel de gestion.

Si vous avez un commentaire à formuler sur la qualité de nos services, communiquez avec nous par téléphone, par la poste, en personne, par courrier électronique à l'adresse [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca) ainsi que sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Pour formuler une plainte, veuillez remplir le [formulaire](#) prévu à cet effet ou communiquer avec le responsable des plaintes aux coordonnées suivantes :

### Responsable des plaintes

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Téléphone : 418 643-7447  
Sans frais : 1 800 463-4732  
Courriel : [plaintes@bape.gouv.qc.ca](mailto:plaintes@bape.gouv.qc.ca)

Lorsqu'une personne adresse une plainte au BAPE, elle est responsable de fournir des informations complètes, fiables et précises de façon à nous permettre d'y répondre adéquatement. Pour connaître la marche à suivre, consultez notre page Internet [Plainte concernant la qualité de nos services](#).

## Coordonnées et heures d'ouverture

### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Téléphone : 418 643-7447  
Sans frais : 1 800 463-4732

Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)  
[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

En dehors des heures d'ouverture, vous  
pouvez nous laisser un message vocal  
ou nous transmettre un courriel ou un  
message privé sur les médias sociaux.

*Suivez-nous sur les médias sociaux!*



